RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°991) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE AILEY, A L'ASSOCIATION VINCENNES RELAXOTHEQUE , A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-24-478

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président Monsieur Fréderic DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 12 septembre 2024 au 3 juillet 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés), soient 32 jeudis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Association « Vincennes Relaxothèque » représentée par son Président Monsieur Fréderic DELLIERE, dont le siège est situé 41 bis Raymond du Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 694,40 € T.T.C. (six-cent-quatre-vingt-quatorze euros et quarante centimes), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 11h15 à 12h15 du 12 septembre 2024 au 3 juillet 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés), soient 32 jeudis ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12385H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024